

J'arrose mon jardin à l'aube ou à la tombée du jour pour que l'eau ne s'évapore pas avant d'être absorbée par mes plantations.

Je préfère l'arrosage manuel, plus efficace que l'arrosage automatique ... ou sinon, j'installe un arrosage au goutte à goutte moins consommateur d'eau et tout aussi efficace qu'un arrosage normal.

Pour ma pelouse, j'installe des plantes qui demandent peu ou pas d'arrosage (variétés Cydon, Zoysia...)

Le saviez-vous



Laver sa voiture chez soi est « indirectement » interdit par la loi sur l'Eau, car les eaux résiduelles chargées en hydrocarbures et autres polluants se déversent directement dans le sous-sol. L'avantage des centres de lavage spécialisés tient à leurs bacs de décantation et au recyclage de l'eau. De plus, à la maison, le lavage individuel d'un véhicule consomme davantage d'eau : environ 300 litres chez soi contre 60 litres en moyenne en station spécialisée.

Ne pas oublier que la pluie fait gratuitement le travail...

Le saviez-vous



Une piscine enterrée (4m x 8m x 1,5m) demande en moyenne **48 m³ d'eau (48 000 litres)** pour la remplir et **1/3 du volume à remplacer chaque année** (évaporation, plongeurs, jeux dans la piscine..) soit en **moyenne 16 m³, équivalent à 10 % de la consommation d'eau d'un foyer.**

Le saviez-vous : Des économies pour la boisson



Comment choisir son eau pour l'alimentation.

La consommation d'eau de boisson est d'environ 3 litres par personne par jour en France. Chaque année, en France, nous consommons plus de 7 milliards de litres d'eau en bouteille.

Une bouteille d'eau minérale : parcourt en moyenne 300 km, de l'embouteillage au recyclage ; est 120 fois plus chère que l'eau du robinet ; nécessite 2 fois son poids en pétrole brut pour sa fabrication ; mettra plus de 600 ans à se désagréger dans l'environnement.



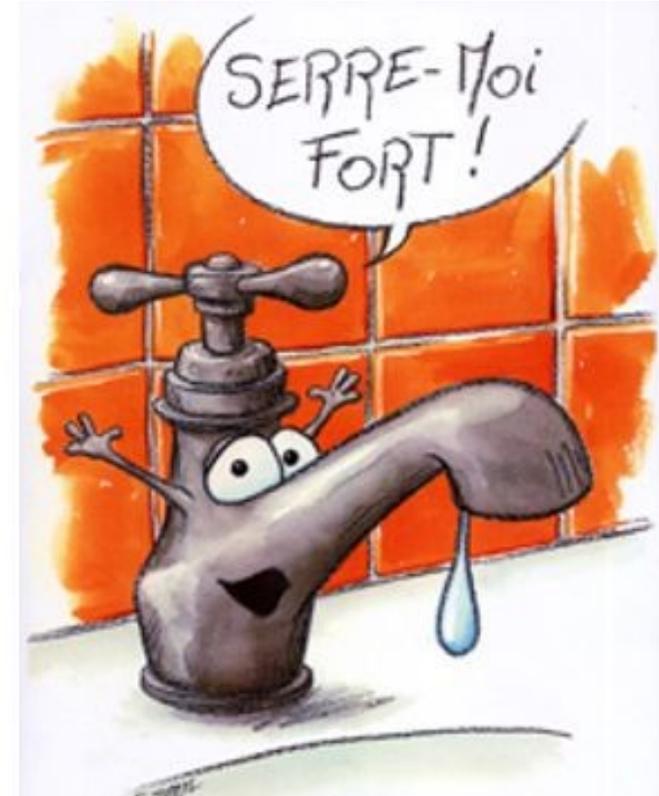
Version Mai 2023

Les **Conseillers énergie** des Guichets **Rénov'Occitanie** apportent aux particuliers des conseils gratuits, personnalisés et indépendants sur les solutions techniques à mettre en œuvre pour réduire leur facture d'énergie, ainsi que sur les professionnels qualifiés et les aides financières disponibles.

POUR EN SAVOIR +

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

28 Avenue Claude Bernard 11000 Carcassonne
 04 68 11 56 26 - www.les-caue-occitanie.fr/aude



LES ESSENTIELS

Economiser l'Eau dans son logement

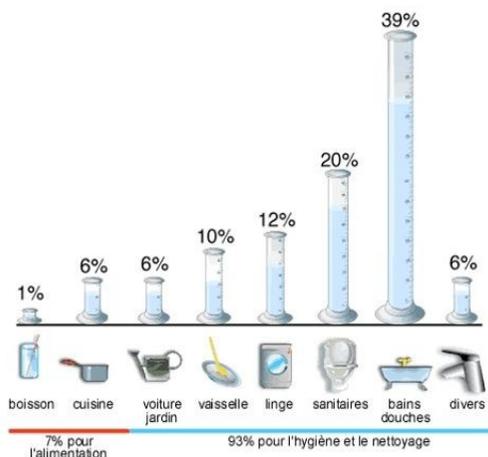
Des pistes pour économiser l'EAU... ...avec des éco-gestes

Le saviez-vous



Aujourd'hui, la **consommation moyenne d'eau potable** d'un français est d'environ 150 litres par habitant et par jour (source : ONEMA) soit environ 60 mètres-cubes (m³) ... **60 000 Litres/an/pers !**

1/3 de cette consommation annuelle, soit environ **20 000 Litres par personne (20 m³)**, est utilisée pour l'eau chaude sanitaire.



Le saviez-vous



Attention aux fuites d'eau cachées, les hausses du montant de vos factures d'eau peuvent parfois venir de fuites que vous n'avez pas détectées :

Un robinet qui goutte perd en moyenne 5 litres / heure, soit 120 litres / jour...

Pour une chasse d'eau qui fuit, c'est plus de 600 litres / jour, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes !

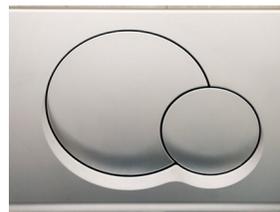


Des éco gestes pour réduire votre consommation d'eau :

- Fermer le robinet d'eau lorsqu'on se brosse les dents,
- Fermer le robinet pendant le lavage des mains,
- Préférer les douches aux bains,
- Récupérer l'eau de la douche en attendant l'arrivée de l'eau chaude...
- Récupérer l'eau quand on rince la vaisselle, quand on lave des légumes...
- Cette eau peut servir à arroser les plantes, le jardin, nettoyer les sols, tirer la chasse d'eau...
- Ne pas prélever la vaisselle avant de la mettre au lave-vaisselle,
- Remplir complètement votre lave-linge ou votre lave-vaisselle avant de l'utiliser,
- Privilégier les cycles courts des machines ou les programmes Eco.

Quelques objets pour moins consommer d'eau :

- Un mousseur** (ou aérateur), placé sur votre robinet, ce petit dispositif injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. **Le débit du robinet est ainsi réduit de 30 à 50 %** mais la pression ne diminue pas !
- Un sablier** ou un minuteur dans la salle de bain, fort utile dans la salle de bain. Il vous aidera à ne pas dépasser 5 minutes sous la douche.
- Une douchette économe**, avec le même confort d'utilisation qu'une douchette classique, elle limite le débit de sortie de l'eau tout en optimisant la pression du jet = **75 % d'économies**



Chasse d'eau double commande, permet de vider partiellement ou entièrement le réservoir de la chasse d'eau en fonction des besoins.



Réducteur de débit : appelés aussi **mousseurs**, ils permettent de diminuer le débit à la sortie de votre robinet.



Mitigeur thermostatique permet un réglage plus rapide et plus précis de la température de l'eau et donc, de réaliser des économies d'eau et d'énergie.



C'est bon à savoir

Un suivi régulier de vos consommations d'eau permet d'anticiper le montant de votre prochaine facture et de vérifier les mètres cubes économisés suite aux actions que vous mettez en place.

La récupération de l'eau de pluie

La récupération de l'eau de pluie et son usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments est **réglementée par l'arrêté du 21 août 2008**. Dans le cadre de cet arrêté, les seuls usages autorisés sont :

- Usages extérieurs (arrosage, lavage des véhicules, etc.) ;
- Alimentation des chasses d'eau de WC et lavage des sols ;
- À titre expérimental, lavage du linge, sous réserve d'un traitement adapté de l'eau de pluie ;

Récupération des eaux de pluie : Informations réglementaires sur le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481>

Si votre logement est raccordé au réseau d'assainissement collectif (rejet des eaux usées dans les égouts), il est obligatoire de faire une déclaration d'usage. C'est le cas si vous utilisez l'eau de pluie récupérée à l'intérieur de votre domicile. Cette déclaration doit être effectuée en mairie, sur papier libre, auprès du service en charge de l'assainissement. Votre déclaration doit comporter les informations suivantes :

- Identification du bâtiment concerné
- Évaluation des volumes d'eau utilisés à l'intérieur de votre domicile
- Le contrôle de votre système de collecte des eaux de pluie peut être effectué par un agent technique du réseau d'eau potable de votre mairie. Les frais de ce contrôle sont à votre charge.

Attention il est interdit d'utiliser à l'intérieur de votre habitation l'eau de pluie qui a ruisselé sur un toit contenant de l'amiante-ciment ou du plomb.

Des économies à l'usage du jardin

J'ajoute de la matière organique (compost) à mon jardin, pour augmenter la capacité de rétention d'eau de mon sol et diminuer la fréquence des arrosages.

Je pose un paillage autour des cultures, pour conserver l'humidité du sol. Une couverture permanente du sol est recommandée, on peut ainsi diviser par 2 ou 3 l'arrosage.